



UNION EUROPÄISCHER INDUSTRIE- UND HANDELSKAMMERN (UECC)
RHEIN, RHÔNE, DONAU, ALPEN

UNION EUROPÉENNE DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (UECC)
RHIN, RHÔNE, DANUBE, ALPES

UNIE VAN EUROPESE KAMERS VAN KOOPHANDEL (UECC)
RIJN, RHÔNE, DONAU, ALPEN

Aménagement du Danube entre Straubing et Vilshofen L'UNION demande une décision rapide sur un projet de voies d'eau européen

L'UNION Européenne des Chambres de Commerce et d'Industrie regroupe près de 85 CCI, allemandes, autrichiennes, belges, bulgares, françaises, luxembourgeoises, hongroises, néerlandaises, roumaines, slovaques et suisses, qui représentent environ 2,5 millions de collectivités ou d'entreprises européennes.

Son rôle principal est de promouvoir un développement moderne du commerce national et international, respectueux des exigences économiques, comme de l'environnement naturel. L'UNION est spécialisée dans le domaine des voies de communications, des transports et dans celui de la navigation fluviale.

L'élimination de ce goulet d'étranglement de quelque 69 km sur l'un des plus importants corridors européens demeure primordiale pour l'économie européenne, en particulier pour l'intégration des pays de l'Europe de l'Est, anciens membres du COMECON, dans le marché européen. Les Etats membres de l'UE ont souligné cette importance européenne quand ils ont inclus le projet dans les réseaux européens de transport. L'accord signé entre le premier ministre de la Bavière et le ministre allemand des Transports en 1996 prévoyait de trouver des solutions permettant le passage de grands navires et donc un tirant d'eau de 2.50 m.

Selon cet accord, la décision sur un aménagement définitif, tenant compte de l'évolution du trafic, devra être prise en 2000. Le volume de navigation fluviale sur le Danube allemand s'est élevé à 7.3 Mios de tonnes en 1999, un chiffre record, en dépit de la fermeture du Danube en Serbie après les attaques de l'OTAN en 1999. Les chiffres concernant le volume des transbordements dans les ports danubiens de la Bavière confirment cette évolution positive.

En tant que mode de transport particulièrement écologique et économique, la navigation fluviale a finalement le droit de connaître la décision à laquelle elle peut s'attendre. La navigation fluviale pourrait apporter une aide considérable à l'allègement du transport routier, tant souhaité pour des raisons politiques, et faciliter par là l'intégration économique européenne. Les ports et la navigation fluviale sont prêts à apporter leur soutien à ce processus. Toutefois, les sociétés qui souhaitent procéder à des investissements ont besoin d'informations certaines pour planifier leurs interventions. L'UNION demande donc qu'une décision soit prise encore en 2000 sur la base de l'accord de 1996.

Chalon sur Saône, 15 septembre 2000